

Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile de France, abandon de la régie municipale de production d'eau potable : Saint-Maur remet les clés de son usine des eaux entre les mains des multinationales de l'eau.

En réponse à la question posée par Denis LAURENT, élu EELV, lors de la séance du conseil municipal 15 octobre 2015, relative au devenir de l'usine municipale de production d'eau potable de Saint-Maur, le maire, Sylvain BERRIOS, a annoncé en toute fin de séance que cette usine allait peut-être disparaître, en refusant d'en dire plus.

Cette question de notre conseiller municipal était posée dans le cadre du débat sur la création des futurs Etablissements Publics Territoriaux (EPT), conséquence de la mise en place de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016. La création de ces EPT impliquerait le transfert d'un certain nombre de compétences, détenues actuellement par les communes, vers ces nouveaux établissements publics et, notamment, la distribution d'eau potable et son assainissement.

Lors du conseil municipal du 19 novembre, le maire a fait voter l'adhésion à effet immédiat de la ville de St Maur au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), entérinant de fait l'abandon de notre autonomie en termes de production et de distribution d'eau. Rappelons que ce syndicat, qui regroupe à l'heure actuelle 149 communes franciliennes, n'assure pas lui même la production et la distribution d'eau mais la sous-traite, via une délégation de service public (DSP), à Véolia. Contrat de délégation qui va bientôt fêter ses 100 ans puisque la première signature date de 1923.

Cette décision devrait aussi impliquer le transfert des personnels municipaux associés à l'activité qu'ils exercent auprès du nouvel EPT, dès le 1er janvier prochain, mais sans qu'ils puissent continuer à exercer leur métier, puisque le SEDIF n'est pas en régie directe. Alors que rien n'interdirait la poursuite de l'activité de production et de distribution d'eau potable à Saint-Maur, en continuité totale de la régie municipale actuelle.

Le Maire argue que cette adhésion en urgence va permettre d'aborder dans de bonnes conditions la négociation sociale pour le transfert de certains personnels communaux à Véolia, pour ceux qui seraient volontaires, alors que pour tous les autres, la Ville se serait engagée à les réintégrer dans les autres services municipaux. Le Maire voudrait donc nous faire croire que ce serait uniquement pour des considérations sociales envers le personnel municipal qu'il choisit d'abandonner l'eau des Saint-Mauriens entre les mains de Véolia, via le SEDIF.

Cela ne tient pas !

Cela ne tient pas, car Véolia ne va certainement pas créer un statut exceptionnel avec des avantages particulier, ou adopter des conditions de travail spécifiques, pour reprendre le personnel d'une commune nouvellement adhérente alors même que cette société emploie des milliers de salariés au service de 149 autres communes d'Ile-de-France.

Cela ne tient pas, car dans un mois le transfert est accompli ! Notre conseiller municipal l'a vivement dénoncé en séance.

Non, c'est la volonté du Maire de mettre fin à notre autonomie et de contracter avec, d'une part, un SEDIF présidé par Mr Jacques Santini, député-maire d'Issy les Moulinaux, et d'autre part une multinationale qui a renouvelé un marché jusqu'en 2022 avec le SEDIF.

Contrairement à ses dires du 15 octobre, le Maire a prétendu que l'usine de production continuerait de fonctionner à Saint-Maur. Mais nous pouvons facilement le prédire : elle fermera d'ici peu, car les usines du SEDIF, déléguées à Véolia, sont déjà en surcapacité, et celle de Saint-Maur ne lui apporte aucun avantage.

Le SEDIF, via son délégataire, affirme avoir des projets d'investissement importants pour réaliser la distribution d'eau potable dans de bonnes conditions. Mais sans que Veolia s'engage à nous garantir l'évolution du prix du mètre cube d'eau au-delà de 3 ans !

Il existe pourtant d'autres solutions que de passer entre les mains des grandes multinationales pour la production et distribution d'eau potable, fussent-elles françaises. Solutions qui permettent un contrôle citoyen et démocratique de la



production et de la distribution de cette ressource, bien commun de l'humanité. L'exemple le plus emblématique étant celui de la ville de Paris qui en a repris récemment l'entière maîtrise via la reprise en gestion municipale par le biais de la constitution d'Eau de Paris, tout en assurant un prix du m³ distribué, de l'ordre de 30% moins cher.

Et rien n'interdirait à la ville de Saint-Maur de se fournir en eau potable auprès d'Eau de Paris, voire d'intégrer l'usine municipale au réseau d'Eau de Paris (l'usine des eaux de Joinville-St Maurice, située à la sortie de notre ville, dépend d'ailleurs d'Eau de Paris)

Alors pourquoi ce qui est possible à Paris, à Nice, et dans d'autres communes ou agglomérations françaises ne le serait pas à Saint-Maur, surtout compte tenu de l'expérience et du savoir faire de notre ville en matière de gestion en régie municipale?

Denis LAURENT a donc demandé au Maire de surseoir à l'adhésion au SEDIF, car rien ne presse, et de prendre le temps d'étudier d'autres alternatives, notamment en entamant des discussions avec la Ville de Paris dans l'objectif d'abaisser le coût de l'eau pour les Saint-Mauriens, préserver la qualité du service rendu, et garantir le contrôle du service public de l'eau.

Malgré les oppositions exprimées, la majorité municipale a voté l'adhésion au SEDIF, mettant fin à l'autonomie saint-maurienne.

EELV, par la voix de son conseiller municipal, Denis LAURENT, s'y est opposé.

Reste au Député-Maire de Saint-Maur, Sylvain BERRIOS, et à son équipe, d'assumer publiquement son choix de la mainmise du privé sur le bien universel le plus indispensable à tous.